



TICGN : les industriels peuvent faire baisser leur facture de gaz

Selon l'usage qu'elles font du gaz naturel, certaines entreprises industrielles peuvent bénéficier de taux réduit de TICGN ou d'une exonération.

Quels critères pour être éligibles à une exonération ?

Les entreprises grandes consommatrices d'énergie peuvent bénéficier d'une exonération de TICGN lorsque le gaz naturel est utilisé :

- ✓ Autrement que comme un combustible
- ✓ En double usage dans certains process de réduction chimique, métallurgiques ou d'électrolyse
- ✓ Pour la fabrication de produits minéraux non métalliques
- ✓ Pour la production de produits énergétiques
- ✓ Pour l'extraction et la production de gaz naturel
- ✓ Pour la production d'électricité

Comment procéder ?

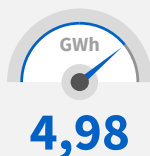
Opéra Énergie vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches



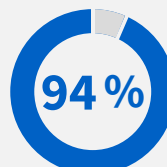
Un gain économique substantiel*

Une entreprise de fonderie utilisant le gaz dans ses process **métallurgiques** a été exonérée à hauteur de 94 % d'un montant de 32 554 € pour une consommation de 4,98 GWh.

CONSOMMATION



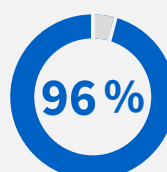
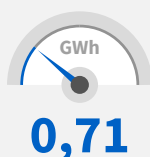
EXONÉRATION



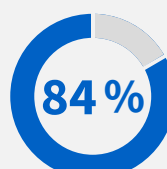
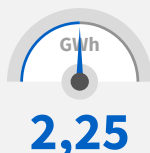
GAIN ANNUEL



Une entreprise de fabrication de produits minéraux non **métalliques** a été exonérée à hauteur de 96 % d'un montant de 5 766 € pour une consommation de 0,71 MWh.



Un laboratoire utilisant le gaz dans ses process de réduction chimique a été exonéré à hauteur de 84 % d'un montant de 14 374 € pour une consommation de 2,25 GWh.



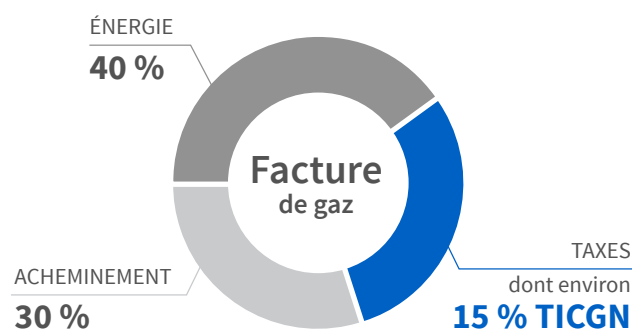
Certaines entreprises peuvent bénéficier de **taux réduits**. Renseignez-vous [ici](#).

Mieux comprendre la TICGN

La TICGN impose la consommation de gaz utilisé en tant que combustible. Elle s'applique à l'ensemble des consommateurs, particuliers, professionnels et publics. La TICGN est versée en tant que recette au budget de l'État.

Révisable chaque année, son taux est actuellement fixé à 8,43€/MWh. La TICGN alourdit les factures de gaz naturel de l'ordre de 10 à 15 %.

Votre facture en détail



Clara ROUXEL
Votre experte TICGN

clara.rouxel@opera-energie.com
04 82 29 68 14

www.opera-energie.com